

vous avez posés. Si vous connaissez les jeux auxquels joue votre enfant, vous vous apercevrez vite que les âges préconisés par la norme PEGI (affichés sur chaque boîte) sont souvent un peu exagérés : un jeu noté « 12+ » peut souvent être joué à 10 ans. Si vous n'êtes pas familiers des jeux, allez les voir sur les sites Internet qui leur sont dédiés, ou informez-vous sur le site *Pédagojeux*. Si vous n'avez pas envie ou pas le temps, faites respecter la norme PEGI.

Continuez à poser des limites à la consommation d'écrans, en continuant à laisser votre enfant répartir son temps d'écran comme il le souhaite entre la télévision, la console portable s'il en a une et l'ordinateur. Mais prenez aussi du temps chaque jour pour parler avec lui de ce qu'il a vu sur les écrans, de ce que ses camarades regardent et des échanges qu'il a avec eux. N'oubliez pas que parler des écrans oblige à construire des formes de pensée qui ne sont pas mobilisées par ceux-ci : l'enfant qui raconte ce qu'il a vu sur un écran passe d'une forme de pensée plus spatialisée et intemporelle à une construction narrative. Il apprend donc à faire fonctionner des capacités mentales peu mises à contribution par les écrans seuls. Le moment du repas du soir est parfait pour cela... à condition de le prendre sans télévision ni téléphone mobile.

Cet âge est celui où les jeunes commencent à être très soucieux à la fois d'exalter leur originalité et de se rattacher à un groupe. Discutez avec lui de ce qu'il trouve sur Internet... Insistez sur le droit à l'image et le droit à l'intimité de chacun. En pratique cela signifie qu'il est interdit de mettre des commentaires, des photos ou des vidéos impliquant des tiers sans leur autorisation. Rappelez-lui qu'il ne doit jamais écrire des choses qu'il ne pourrait pas dire en face à face et engagez-le à ne jamais mettre la webcam en route. Rappelez-lui qu'il n'est pas possible d'aller sur Facebook avant l'âge de 13 ans.

Enfin, répétez régulièrement à votre enfant les trois règles de base du fonctionnement d'Internet que vous devez vous aussi assimiler :

1. tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;

2. tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
3. tout ce que l'on y trouve est sujet à caution : certaines données sont vraies et d'autres fausses.

Pour cela, vous pouvez lui proposer ces trois exercices:

- Proposez-lui de se fabriquer une fausse page personnelle sur Internet et invitez-le à la montrer dans la cour de récréation ou au jardin public ; il est probable qu'il va s'écrier : « Mais c'est impossible, c'est intime! » alors qu'il s'apprêtait à mettre les mêmes informations sur Internet!
- Pour le sensibiliser au fait que tout reste éternellement sur Internet, proposez-lui de se créer une page correspondant à ce qu'ils étaient trois ans auparavant. Il répondra qu'il veut une page qui reflète ce qu'il est maintenant. Mais dans trois ans, tout cela y sera toujours!
- Enfin, dites-lui : « Sur Internet, toi, tu dis toujours la vérité? Non? Eh bien figure-toi que les autres en font autant! »

Après 12 ans

Le jeune adolescent peut commencer à « surfer » seul sur la toile, à condition d'avoir compris et assimilé les règles précédentes. Néanmoins, adoptez certaines règles d'usage, convenez ensemble d'horaires prédéfinis de navigation, ne laissez pas votre enfant avoir une connexion nocturne illimitée à l'Internet depuis sa chambre. S'il vous demande de supprimer toute forme de contrôle, réfléchissez bien à ce qu'il peut trouver sur Internet avant de décider que cela est acceptable.

Ne pensez pas qu'il est trop tard pour renforcer les limites ou apprendre à votre enfant des choses au sujet des technologies numériques. Il a beau afficher devant vous qu'il sait tout et n'a pas besoin de conseils, souvenez-vous que les jeunes sont toujours heureux que leurs parents montrent la préoccupation qu'ils ont d'eux : même si votre enfant semble refuser vos conseils, il est touché par le fait que vous lui en donniez. Prenez alors toutes les occasions possibles pour parler avec lui de ce qu'il trouve

sur Internet, notamment au sujet de sa santé et de l'image qu'il a de lui-même. L'adolescence est en effet un âge où le jeune est très préoccupé de la représentation de lui qu'il donne aux autres, et c'est un âge où il est particulièrement vulnérable à des mauvais conseils concernant sa santé.

Discutez avec lui du téléchargement et des plagiats jusqu'à ce qu'il ait compris ce qui est légal et ce qui ne l'est pas et que la loi commune s'applique sur Internet.

Discutez avec lui de la manière de se conduire par rapport à des informations pénibles ou des conversations douteuses qu'il trouve sur Internet : n'hésitez pas à parler avec lui de la pornographie et du harcèlement. Quand l'enfant grandit, la protection doit s'accompagner d'un discours qui l'invite non seulement à ne pas faire certaines choses, mais aussi à mettre des mots sur les raisons pour lesquelles il doit apprendre à s'en protéger. La protection qui lui est prodiguée doit bien se garder d'opposer sa faiblesse à la force supposée de l'adulte. Mieux vaut en particulier ne jamais dire à l'enfant qu'on lui interdit de voir certains programmes « parce qu'il est encore trop jeune » et que c'est « réservé aux adultes ». On produirait l'effet exactement opposé. Dans son désir « d'être grand », l'enfant s'empresserait de regarder ce qu'on lui interdit pour se prouver à lui-même qu'il n'est pas aussi jeune que ce que l'adulte le croit !

Parlez avec lui des limites que vous avez posées, afin d'être certain qu'il les ait bien comprises. Etablissez un contrat (oral) sur ses engagements, et notamment sur vos exigences en matière de résultats scolaires. Le meilleur signe d'alarme d'un usage problématique d'Internet reste les résultats scolaires. Une chute brutale des notes est un indicateur qui doit être pris très au sérieux.

La question de *Facebook* doit être tranchée clairement : il est interdit avant 13 ans. Après cet âge, évitez de surveiller en cachette ce que votre adolescent y fait. C'est valable pour toutes ses activités sur Internet. Il a été montré que les jeunes dont c'est le cas s'en aperçoivent très vite et développent une stratégie de la dissimulation : ils ont plusieurs adresses courriel, changent régulièrement

leur mot de passe, empruntent éventuellement l'adresse de leurs parents, et disposent de plusieurs pseudos qu'ils utilisent en fonction des situations. Ils ne se privent pas non plus de changer d'âge et de sexe sur la toile. Leurs interactions sont de courte durée, et sans lendemain. Cette attitude correspond souvent au désir d'échapper à l'emprise du contrôle parental. Il n'est pas rare en effet que leurs parents soient plutôt inquiets concernant le monde extérieur et qu'ils les aient équipés pour les contrôler. Ils trompent ainsi la vigilance parentale¹⁷.

Refusez d'être son « ami ». C'est un piège : il ne vous dirait plus rien de ce qu'il fait en prenant pour prétexte que vous êtes censé le savoir...

Si vous trouvez que votre enfant passe trop de temps sur les jeux vidéo ou Internet, alors que ses résultats scolaires sont satisfaisants, vous pouvez essayer de mieux comprendre ce qu'il y fait en lui posant trois questions.

A-t-il pensé à faire son métier dans les professions de jeux vidéo ? Si la réponse est oui, c'est bon signe, il faut l'y aider.

Lui arrive-t-il de fabriquer ses propres images, et notamment des films dans ses jeux ? Si c'est le cas, il y a peu de chance que le joueur soit enfermé dans une activité de jeu exclusivement sensori-motrice, compulsive et stéréotypée.

Enfin, joue-t-il seul ou avec d'autres ? Le cas où le jeune joue toujours seul, surtout dans les jeux en réseau, est le plus problématique. Celui où il joue avec ses camarades qu'il retrouve la journée est le cas le moins inquiétant. Car il fait alterner les rencontres réelles et les rencontres virtuelles et évolue avec son groupe d'âge. Entre les deux, il faut toujours encourager le jeune à rencontrer pour de vrai les autres joueurs avec lesquels il fait équipe dans le jeu.

17. Gallez S. et Lobet-Maris C., « Les jeunes sur Internet. Se construire un autre chez-soi », in *Communication*, Ed. Nota bene, vol 28 / 2 / 2011.